

Directives d'installation et de raccordement d'immeubles au réseau multimédia

1. Information

L'installation du réseau multimédia d'un immeuble est effectuée exclusivement par Gruyère Energie SA, soit la fourniture, la pose des câbles et des prises ainsi que le raccordement et la mise en service. La contribution de raccordement du réseau multimédia comprend l'ensemble de ces travaux, jusqu'à et y compris la première prise par appartement.

2. But

Les directives relatives à la planification d'installations et aux raccordements d'immeubles ont pour but de garantir le meilleur standard technique en réseau multimédia afin d'éviter toute perturbation lors de la diffusion des services de télécommunication jusqu'à la prise multimédia chez le client.

3. Champ d'application

Les directives d'installations s'appliquent à toute nouvelle construction, rénovation ou extension d'installations existantes.

4. Demande de raccordement et d'installation au réseau multimédia

4.1 Le raccordement

Le propriétaire qui désire raccorder son immeuble au réseau multimédia doit fournir à Gruyère Energie SA, lors de la mise à l'enquête, les indications nécessaires à la réalisation du projet de raccordement soit :

- plan de situation de l'immeuble,
- plan du sous-sol et du rez.

Les informations et les conditions pour la réalisation des travaux ainsi que le plan du projet de raccordement de l'immeuble seront transmis dans un délai de 10 jours ouvrables dès la réception des documents demandés.

Gruyère Energie SA détermine le point d'introduction de l'immeuble, ainsi que le tracé de la fouille jusqu'au point de raccordement du réseau. Les fouilles, les fournitures ainsi que tous les travaux nécessaires à la pose des protections de câble sont à la charge du propriétaire.

Dans les immeubles, l'endroit, l'espace et l'accès pour les points d'introduction et de distribution sont à convenir avec Gruyère Energie SA (voir détail d'introduction, coffret combiné extérieur).

Une liaison équipotentielle sera mise à disposition, pour les introductions de plus de 3 appartements, une prise 230V sera également installée au point de distribution (PD) déterminé.

Gruyère Energie SA sera convoquée lors de la première séance de chantier.

4.2 L'installation

La demande de raccordement et d'installation au réseau multimédia doit être dûment remplie par le propriétaire ou son représentant et renvoyée à Gruyère Energie SA pour approbation un mois avant le début des travaux relatifs aux infrastructures nécessaires au réseau multimédia (pose des tubes). Cette demande se compose des documents suivants :

- demande de raccordement et d'installation au réseau multimédia ,
- schéma de principe des installations intérieures du réseau multimédia

5. Structure du réseau multimédia

Dans toute construction, y compris les extensions, rénovations et transformations d'immeubles, la distribution est du type "Etoile".

6. Planification des installations intérieures

Il est recommandé de tenir compte du fait qu'une prise permet de recevoir les programmes TV, radio et de raccorder un modem pour l'accès à Internet et à la téléphonie; dès lors, il est conseillé de prévoir :

- au moins deux prises par appartement, la première étant comprise dans la contribution
- la pose de boîtes d'encastrement pour prise dans chaque pièce (y compris la cuisine)

Lors de transformations ou de rénovations, s'il n'est pas possible de réaliser une nouvelle distribution en étoile, les câbles pour les installations intérieures du réseau multimédia seront tirés dans les tubes du réseau téléphonique existant et les liaisons nécessaires effectuées.

7. Planification des installations intérieures de type Multimédia

Les nouvelles techniques de raccordement par câbles universels multimédia demandent les infrastructures suivantes :

- Un centre individuel de distribution par appartement.

Ce centre aura les dimensions suivantes :

- Pour les services T+T analogiques et Réseau multimédia
Coffret N°311-4309 (680 x 330 x 120 mm) ou
Coffret N°311-4310 (680 x 315 x 90 mm).
- Pour les services T+T numérique , Internet et Informatique
Coffret 9½" 8U N°311-4300 (420 x 350 x 350 mm) ou
Coffret 9½" 7U N°311-4316 (390 x 360 x 350 mm)
- Pose d'une prise type T13 230V

Pose par nos soins d'un câble pour les installations intérieures du réseau multimédia par appartement depuis le point de distribution du réseau multimédia dans l'immeuble (PD).

La valeur du signal TV par logement est suffisante pour raccorder une prise multimédia.

Raccordement du centre individuel de distribution du système de câblage universel de chaque appartement au point de distribution du réseau multimédia de l'immeuble (PD).

Les raccordements de prises pour le réseau multimédia dans le coffret de l'appartement sont effectués exclusivement par Gruyère Energie SA. Selon notre règlement d'abonnement, seules les personnes autorisées peuvent apporter des modifications aux installations du réseau multimédia, y compris aux prises supplémentaires.

8. Matériel

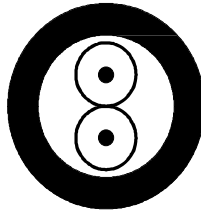
- Boîte d'encastrement à utiliser :

Villa point de distribution (PD) :	Agro	9912.01	175x120x86
Passage dans colonne d'immeuble :	Agro	9912.01	175x120x86 minimum ou
	Agro	9913.00.01	240x170x100

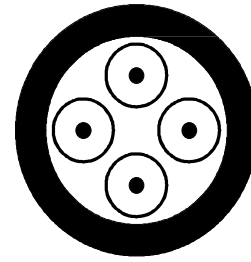
- Tubes pour câbles d'installation



*1 x F 113
dans
THF M20*

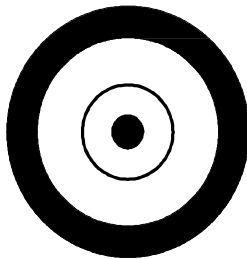


*2 x F 113
dans
THF M25*

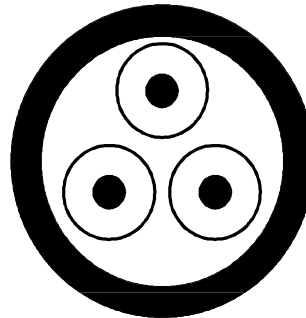


*4 x F 113
dans
THF M32*

- Tubes pour câbles de raccordement des points de distribution



*1 Flex
dans
THF M32*



*3 Flex
dans
THF M40*

9. Pose de tubes

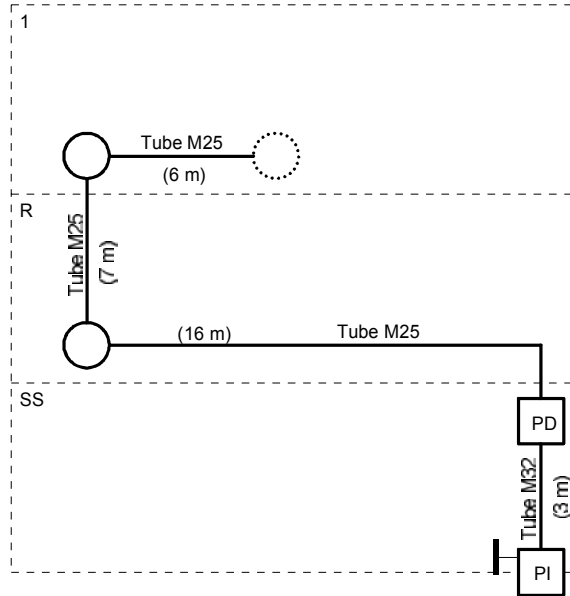
- Lignes de jonction du point d'introduction (PI) au point de distribution (PD), ou entre points de distribution (PD), minimum : **tube M32**
- Lignes montantes entre les étages, dimensionnement des tubes selon le nombre de câbles.
- Ligne de prises dans chaque appartement entre la boîte de distribution de la ligne montante et les boîtes d'encastrement : **tube M25**
- Distance entre le point de distribution (PD) et la prise la plus éloignée : 40 m.
- Ne pas prévoir plus de 4 prises en série.
- Choisir le meilleur tracé des canalisations afin que les distances soient les plus courtes possibles.

10. Exemples de schéma

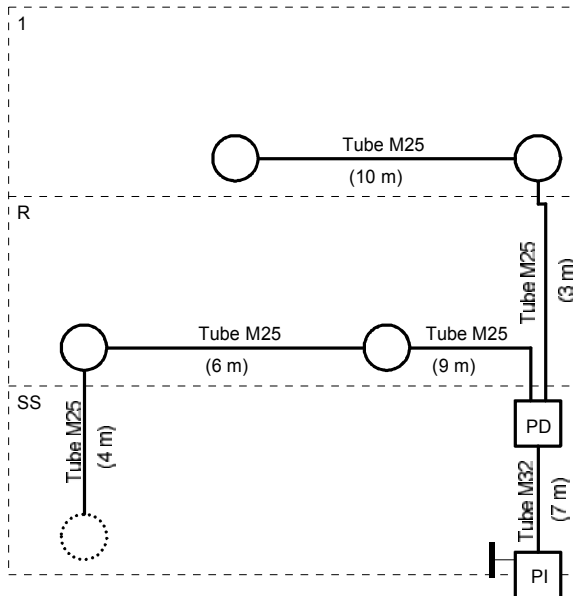
Les informations suivantes doivent figurer sur les schémas :

- PI : point d'introduction, point d'entrée du câble du réseau extérieur dans l'immeuble (voir détails d'introduction Gruyère Energie SA),
- PD : point de distribution, jonction des câbles des prises sur les diviseurs ou les dérivateurs,
- la division des étages et la répartition des logements,
- la pose séparée de la prise principale et des prises supplémentaires dans un appartement,
- toutes les longueurs et tous les diamètres des tubes,
- les emplacements et dimensions des boîtes de passage.

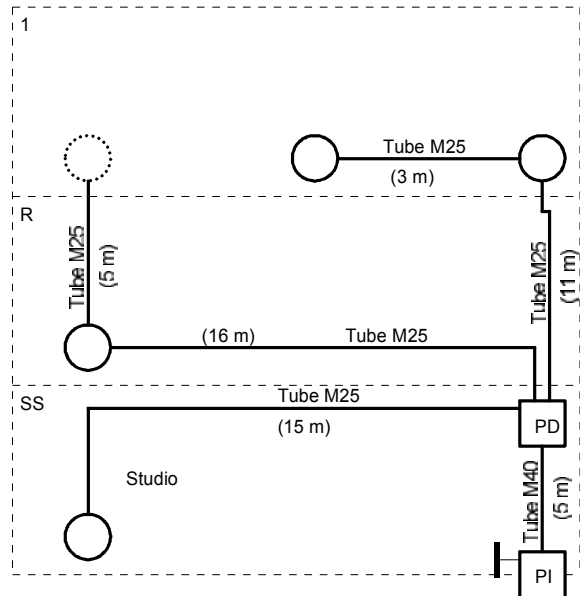
- **Villa avec une prise de base et une prise supplémentaire**



Villa avec plus de deux prises

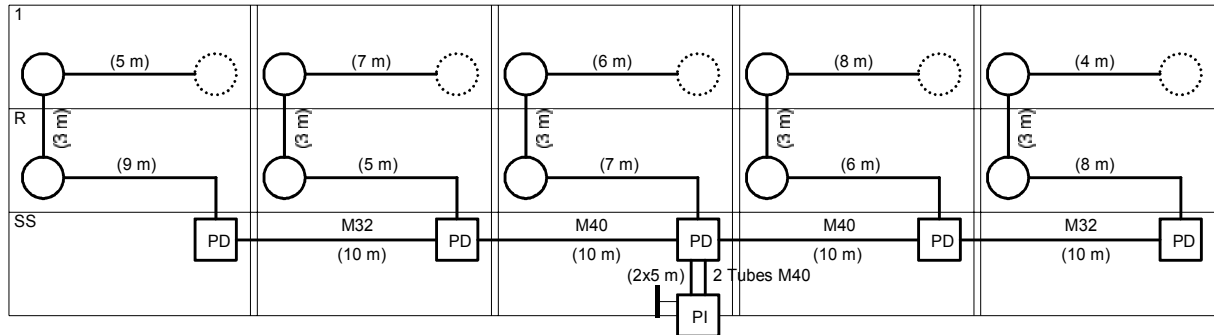


Villa avec plus de deux prises et un studio

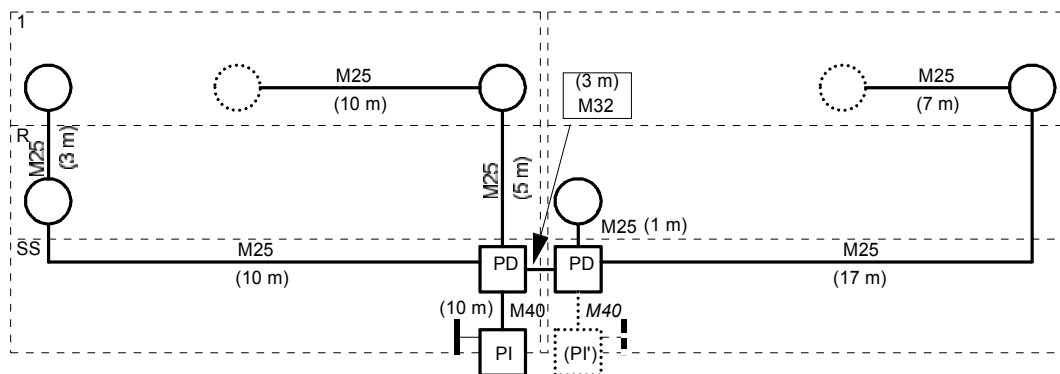


Villas contiguës

Les tubes sans indications sont tous des tubes M25

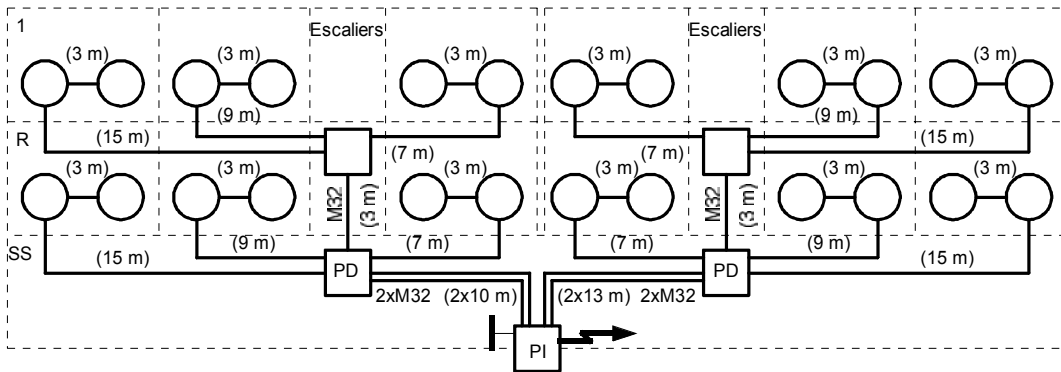


Villas jumelées



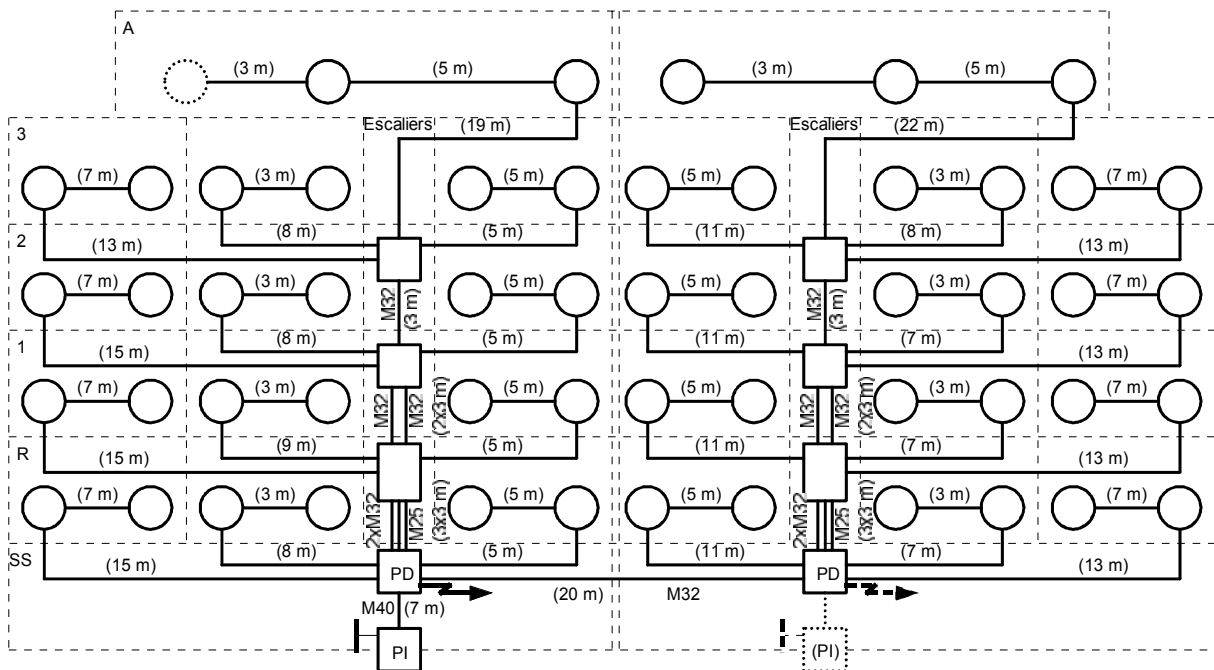
Immeuble à 2x6 logements

Les tubes sans indications sont tous des tubes M25



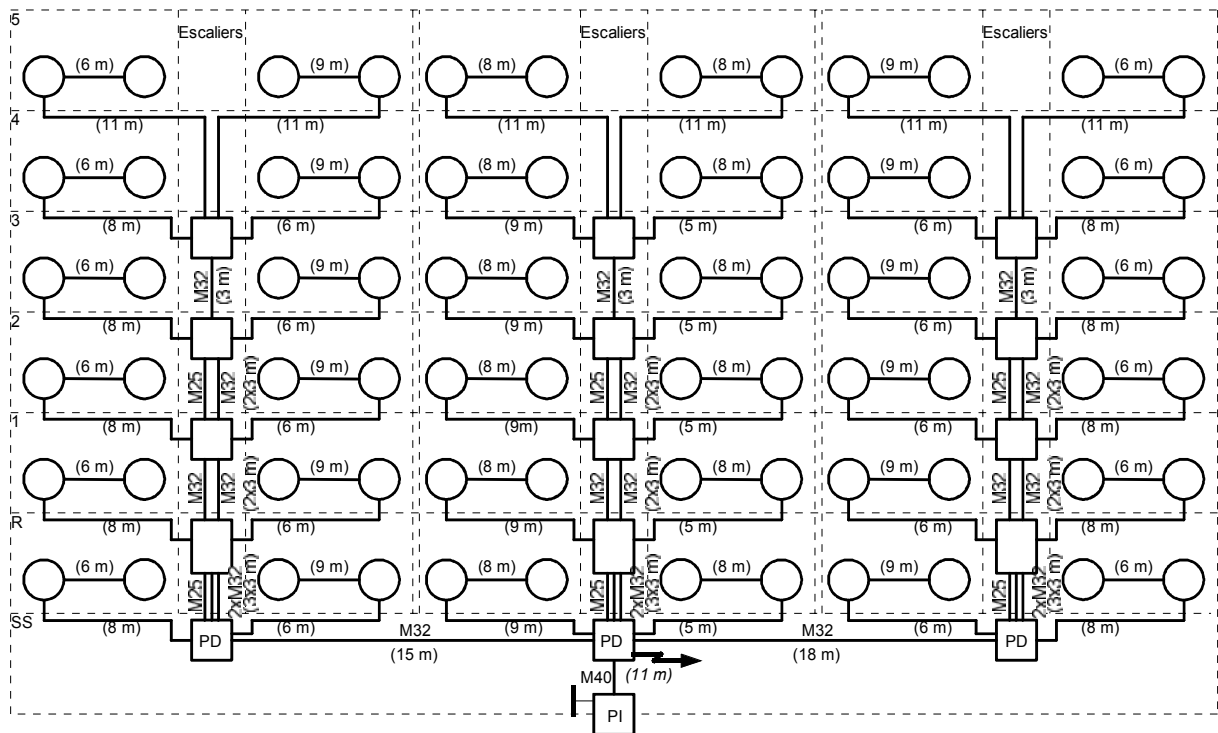
Immeuble à 2x13 logements

Les tubes sans indications sont tous des tubes M25



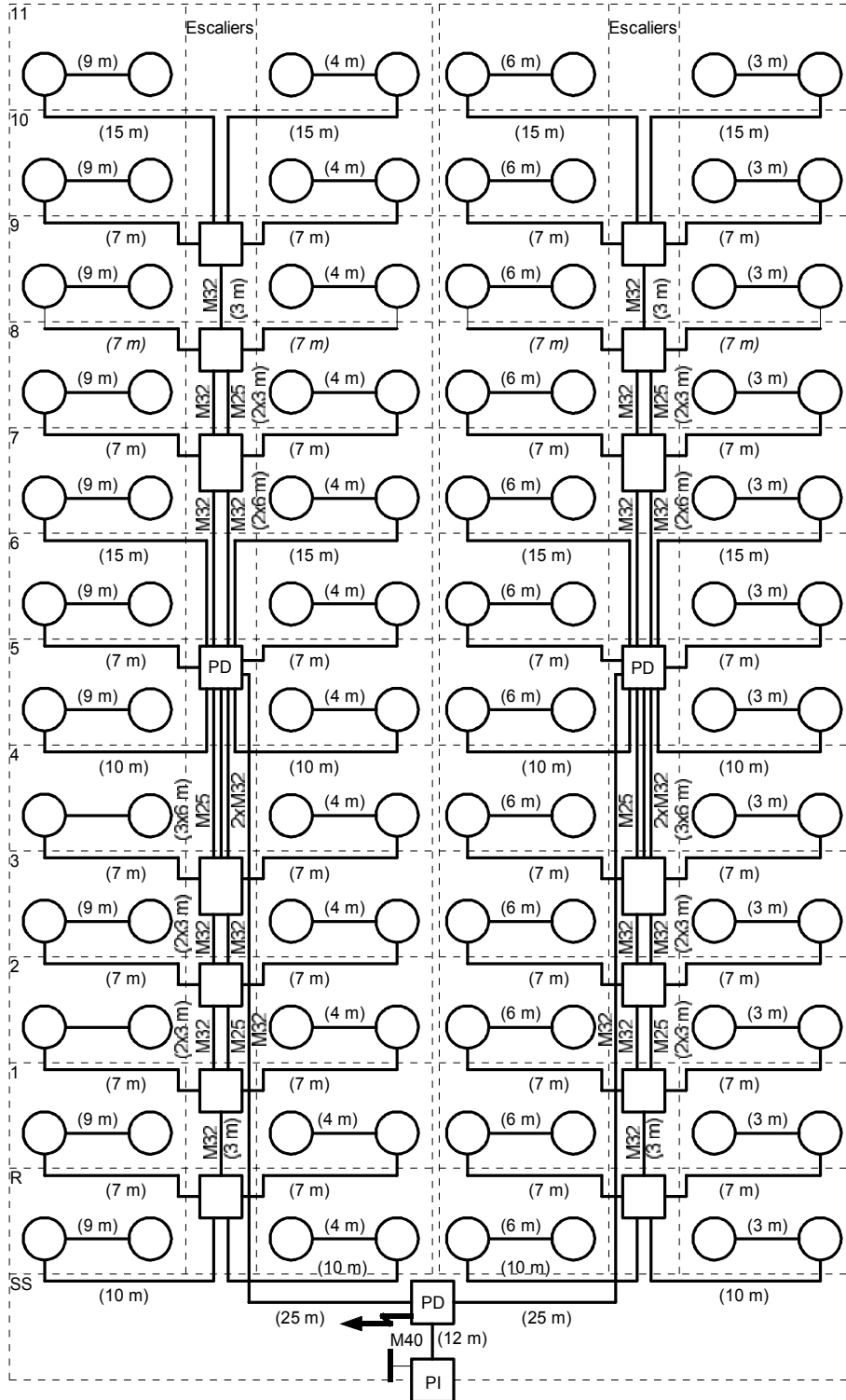
Immeuble à 3 x 12 logements

Les tubes sans indications sont tous des tubes M25



Immeuble à 2 x 24 logements

Les tubes sans indications sont tous des tubes M25





Directives d'installation et de raccordement d'immeubles au réseau multimédia

TABLE DES MATIERES

1. Information	1
2. But	1
3. Champ d'application	1
4. Demande de raccordement et d'installation au réseau multimédia	1
4.1 Le raccordement	1
4.2 L'installation	1
5. Structure du réseau multimédia	2
6. Planification des installations intérieures	2
7. Planification des installations intérieures de type Multimédia	2
8. Matériel	2
9. Pose de tubes	3
10. Exemples de schéma	3

Gruyère Energie SA

Rue de l'Etang 20

CP 76

1630 Bulle 1

T + 41 (0) 26 919 23 23

F + 41 (0) 26 919 23 25

office@gruyere-energie.ch

www.gruyere-energie.ch